

Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2017

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2017

Auteurs : Benoît MARIUS, Président - Laetitia DUSSAULE, Assistante administrative - Arnaud GALIZZI Chef de Projets

Date : 30 Septembre 2017

Préambule	5
1 Bilan moral de l'exercice 2017	6
1.1 Minute de silence	6
1.2 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles	6
1.3 Salariat	7
1.3.1 Actions menées	8
1.3.2 Impact sur le développement Fédéral	8
1.3.3 Avenir de l'action salariale Fédérale	8
1.4 Défense de l'Airsoft	8
1.4.1 Législation européenne	8
1.4.2 Mise à jour du Décret 2013-700	9
1.4.3 Arrêtés préfectoraux	9
Arrêté de la Préfecture du Var, du 30 Juin 2017	9
Arrêté de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, du 19 Juillet 2017	9
Alertes de la communauté	10
1.5 Agrément Jeunesse et Education Populaire	10
2 Bilan d'activité de l'exercice 2017	10
2.1 Affiliations	10
2.2 Contacts	11
2.3 Vote du bilan d'activité	11
3 Bilan financier de l'exercice 2017	12
3.1 Bilan comptable	12
3.2 Assurance	13
3.3 Vote du bilan financier	14
4 Rapport des commissions	14
4.1 Commission Prévention	14
4.1.1 Règles de protections oculaires	14
4.1.2 Trousse de secours	15
4.2 Commission Juridique	15

4.2.1 Accueil de mineurs	16
4.2.2 Règles générales	17
4.2.3 Kit de création des associations d'Airsoft	17
4.2.4 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire	18
4.3 Commission Technique	19
4.3.1 Nouvelles fonctionnalités du GESAD	19
4.3.2 Assistance technique sur les outils de la FFA	20
4.4 Commission Communication	21
4.4.1 Stand FFA	21
Bourse d'échange sur le thème de l'Airsoft - Contractors 03	21
L'événement AEG - Magasin Units Airsoft	21
Forum des associations de Moulins	21
4.4.2 Partenariats boutiques	22
Under 21 Pro	22
AD1 Airsoft	22
Boutique Extrême	22
Airsoft Store	22
4.4.3 Evénements des équipes affiliées	23
4.4.4 Autres partenariats en cours	23
4.5 Commission Comités Territoriaux d'Airsoft	24
4.6 Commission Airsoft Sportif	25
5 Election des membres du Conseil d'Administration	25
5.1 Présentation des candidats	25
5.1.1 Membres élus lors de l'AGO du 17 Septembre 2016	25
5.1.2 Nouvelle candidature	26
5.2 Vote	26
6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration	27
7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2018	27
7.1 Orientations générales	27

7.2 Commission Prévention	27
7.3 Commission Juridique	28
7.3 Commission Communication	29
7.3.1 Poursuite des missions ponctuelles	29
7.3.2 Nouveau logo FFA	29
7.3.3 Vidéos Youtube	29
7.4 Commission Ligues Régionales d'Airsoft	30
7.4.1 Renommage des CTA en Ligues	30
7.4.2 Tour de France	30
7.5 Commission Airsoft Sportif	30
7.5.1 Séminaires	30
7.5.2 Agrément sportif	30
7.6 Commission Technique	30
8 Recrutement de bénévoles	31
9 Vote du budget 2018	31
10 Fin de séance	34

Préambule

Le 30 Septembre 2017, à 10 h 36, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis :

**8 rue du Docteur Denis
03000 MOULINS**

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du président adressée aux licenciés le 25 Août 2017, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

243 membres étaient présents ou représentés. Aucun quorum n'étant requis par les statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoît MARIUS, en sa qualité de président de la Fédération Française d'Airsoft.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante administrative de la Fédération Française d'Airsoft. Le deuxième salarié de la FFA, Monsieur Arnaud GALIZZI, était également présent dans l'Assemblée, en sa qualité de rédacteur-chef de projets.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Benoît MARIUS, Président,
- Charles DUVAL, Vice-Président,
- Jérôme LESTRA, Vice-Président,
- Johann BRUSSET, Secrétaire.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Stéphane BOUTHEON, Administrateur,
- Yves-Mari PRADELLE, Administrateur.

Étaient également présents ou représentés 237 autres licenciés à jour de leurs cotisations.

Après une brève présentation des membres du Conseil d'Administration présents à l'Assemblée, l'ordre du jour a été rappelé par le président :

- Bilan moral de l'exercice 2017,
- Bilan d'activité de l'exercice 2017,
- Bilan financier de l'exercice 2017,
- Rapport des commissions,
- Élection des membres du Conseil d'Administration,
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration,
- Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration,
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2018,
- Recrutement de bénévoles,
- Vote du budget.

1 Bilan moral de l'exercice 2017

1.1 Minute de silence

Avant de commencer cette réunion, le président invite l'Assemblée à observer une minute de silence, en mémoire de Thierry HANNOSSET, licencié FFA, membre de l'association affiliée The Howler Monkeys, décédé d'un problème cardiaque lors d'une partie d'Airsoft le 1er Juillet 2017. Une pensée pour Guillaume LACOTTE, airsofteur décédé également cette année, est demandée.

1.2 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles

L'organigramme 2016 fut marqué à nouveau par plusieurs départs cette année. Tout d'abord, Madame Clara JOULIANOS, secrétaire, a démissionné 10 jours après son élection pour raisons personnelles. Puis, Monsieur Gilles MAZENAUD, trésorier adjoint, a été remercié, le 13 avril dernier, par le Conseil d'Administration, pour non respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et des commissions. Monsieur Laurent COVA a démissionné le 21 Août dernier. Le président tient à préciser que malgré les efforts répétés des administrateurs, celui-ci ne s'est jamais pleinement investi dans son rôle de vice-président. Monsieur Pierre CHEVALIER, administrateur, a donné sa démission du Conseil d'Administration dernièrement, le 10 Septembre, pour des raisons personnelles, et ce, après de nombreuses années au service de la Fédération. Enfin, Monsieur Alexandre RAMRAMI, trésorier, a lui aussi remis sa démission pour raisons personnelles, en date du 29 Septembre.

Le président rappelle qu'afin de mener à bien ses projets, la Fédération Française d'Airsoft est composée essentiellement de membres bénévoles. Lors de l'Assemblée générale 2016, il avait été présenté une activité de salariat qui permettrait d'affranchir les bénévoles d'activités administratives rébarbatives. Malgré les nombreuses missions réalisées par les salariés, activités qui dégagent du temps aux bénévoles pour s'investir sur les dossiers primordiaux, nous constatons une constante dans la non-implication des licenciés afin de porter ces projets. Cela représente une entrave sérieuse

au développement de la Fédération. Pour rappel, une Fédération est fondée sur une variante du modèle associatif, et comme pour toute association, la Fédération a besoin de l'implication de ses membres pour avancer. Beaucoup de licenciés semblent confondre la notion d'adhérent et de client : chaque licencié a, moralement et légalement, l'obligation de contribuer à l'action de la Fédération, et n'est pas seulement là pour profiter d'un service en échange d'une cotisation.

Le président constate également que nombre de bénévoles a des idées à mettre en oeuvre, ce qui est très bien, mais beaucoup ne prend pas le temps de lire nos dossiers sur ces sujets. Ceux qui le font constatent que nous avons déjà travaillé sur beaucoup de sujets, et que des décisions ont été prises par le Conseil d'Administration, sur certaines orientations. Ces décisions ne sont pas immuables, elles peuvent être débattues en interne, mais elles doivent néanmoins être respectées. Il est indispensable pour nos bénévoles de prendre le temps de se documenter sur ce qu'a fait la Fédération, en consultant les comptes-rendus des Assemblées générales, qui ont le mérite d'être très détaillés, avant de foncer tête baissée en imaginant de nouveaux projets. Il est important de s'inscrire dans un ensemble cohérent. Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Benoit MARIUS en profite une nouvelle fois pour remercier tous les bénévoles ayant travaillé pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est non seulement primordiale, mais également indispensable dans la vie de la Fédération.

Le président tient également à remercier tous nos clubs qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux banderoles clubs affiliés.

Les objectifs votés lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016 ont en grande partie été atteints, principalement grâce aux salariés, faute d'implication bénévole suffisante.

Le président explique à l'Assemblée qu'il entend parfois des rumeurs sur la FFA et/ou ses dirigeants. Il met un point d'honneur à la transparence, et invite, tous ceux qui souhaitent démêler le vrai du faux, à vérifier factuellement les rumeurs ou à nous contacter pour échanger afin d'avoir des éléments pour pousser les vérifications.

Par exemple, la Fédération ne serait pas reconnue comme telle, mais comme une simple association. Le président invite tous ceux qui veulent en savoir plus à contacter la Préfecture de l'Allier, département du siège social de la FFA, qui pourra confirmer que la FFA est bien une Fédération officielle.

1.3 Salariat

Pour cette saison 2017, nous avons accueilli un nouveau salarié en CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi), à temps partiel, en qualité de Rédacteur-chef de projets : M. Arnaud GALIZZI. Ce dernier est venu compléter l'équipe salariée qui comptait déjà Mme Laëtitia DUSSAULE, Assistante administrative en poste depuis Mai 2016. Le poste de Mme DUSSAULE a été reconduit, dans les mêmes conditions que celles de M. GALIZZI, jusqu'à mi-Mai 2018. Ces deux embauches ont été formalisées par des contrats aidés de 26 heures par semaine.

1.3.1 Actions menées

Dans le cadre de leurs actions, nos deux salariés ont mené à bien :

- Relations avec les licenciés et le public via notre page Facebook, et le formulaire de contact de notre site Internet,
- Gestion administrative auprès des organismes administratifs (suivi auprès de l'URSSAF, les Impôts, les Préfectures...),
- Gestion administrative courante (RH, assistance auprès des licenciés et des clubs, mise en relation avec la MAIF),
- Assistance dans les démarches des administrateurs, des licenciés et des clubs,
- Instruction des dossiers pour la demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire (objectifs fixés lors de l'AG 2016).

1.3.2 Impact sur le développement Fédéral

Comme il était prévu lors de la décision d'embauche des salariés, bien que cela grève le budget de fonctionnement, cette activité, avec un an de recul, donne entièrement satisfaction. Les actions spécifiques, menées par nos salariés, avaient comme objectif de libérer les bénévoles de tâches démotivantes et chronophages, afin de leur donner l'occasion de s'épanouir dans leurs domaines de prédilection, plus en rapport avec leurs aspirations.

1.3.3 Avenir de l'action salariale Fédérale

Lorsque les administrateurs se sont prononcés en faveur de ces créations de postes, la condition était l'obtention d'aides de l'Etat, sous forme de contrats aidés. Nous rappelons qu'actuellement, la Fédération reçoit des subventions de l'Etat grâce aux contrats aidés afin de pouvoir rémunérer ses salariés, ainsi que payer les charges inhérentes. Cependant, de récentes décisions du nouveau gouvernement ont gelé ces aides, ce qui veut dire que nous devons donc être en mesure, au 31 Décembre 2017, de financer sans subvention de l'Etat, le renouvellement du contrat de M. GALIZZI, et au 15 Mai 2018 celui de Mme DUSSAULE.

L'ensemble du Conseil d'Administration est conscient qu'afin d'assurer la continuité de la Fédération et son développement, nous ne pouvons pas nous passer de nos salariés. Nous recherchons actuellement des solutions dans le but de pouvoir financer cette action, qui est largement tributaire de nos ressources financières.

1.4 Défense de l'Airsoft

1.4.1 Législation européenne

Suite à l'adoption par le Conseil des ministres, la directive (UE) 2017/853 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017, modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil, relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne avec l'amendement que nous avons défendu au sein de la Fédération Européenne d'Airsoft, pour exclure les répliques d'Airsoft de son champ d'application.

En d'autres termes, suite à la mobilisation des Airsofteurs français à nos côtés, nos répliques d'Airsoft sont définitivement écartées du champ d'application de cette directive, grâce à une modification du texte que nous avons obtenue.

Cette directive, qui entrera en application le 13 Juin 2018, impose un ajustement de la législation des états membres d'ici le 13 Septembre 2018.

Le feuillet est donc terminé en ce qui concerne l'Union Européenne pour cette directive, mais se poursuit maintenant au niveau de l'Etat français. Nous restons bien évidemment mobilisés pour suivre le dossier, et pour réagir en cas de besoin, en fonction des orientations qui seront prises pour transposer cette directive en France.

Le vice-président, Charles DUVAL, intervient pour préciser que maintenant que l'ancien Ministre Bruno LEROUX a été démis de ses fonctions, la commission juridique devra prendre tous les renseignements utiles sur le nouveau Ministre de l'intérieur, Gérard COLLOMB. Il s'agit surtout de savoir s'il est favorable ou non à la pratique de l'Airsoft.

1.4.2 Mise à jour du Décret 2013-700

La directive européenne concernant la nouvelle classification des armes a été votée, elle n'impacte pas la classification de nos répliques.

Le décret 2013-700, qui est le texte qui régit la classification des armes en France, a été mis à jour : il passe dans le livre 3 du Code de la Sécurité Intérieure.

1.4.3 Arrêtés préfectoraux

Benoit MARIUS explique que nous avons été alertés à de multiples reprises, cet été, par des airsofteurs, via notre formulaire de contact, au sujet de nouveaux arrêtés préfectoraux interdisant le port, le transport et le maniement des répliques dans les départements du Var (83) et des Hautes-Pyrénées (65). Dans le cadre de son devoir de défense de l'Airsoft, la FFA est intervenue.

Arrêté de la Préfecture du Var, du 30 Juin 2017

Suite à l'alerte reçue de la part d'airsofteurs, Benoit MARIUS a préparé un courrier en lettre recommandée (21 Juillet 2017), à destination de la Préfecture, avec des arguments sur des points de droits précis et sur nos dossiers de réglementation. Le but de ce courrier était d'obtenir que l'arrêté soit modifié ou réécrit. Nous avons reçu une réponse de la Préfecture du Var le 28 Juillet. Il s'agit d'un nouvel arrêté qui fut rédigé, ajoutant une dérogation qui permet aux joueurs, à l'occasion de manifestations, de jeux, ou de compétitions, d'être autorisés au port, au transport, et au maniement de répliques, dans le respect des réglementations fédérales.

Le président tient à remercier vivement les services de la Préfecture du Var pour l'accueil réservé à notre demande, et pour leur réactivité.

Arrêté de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, du 19 Juillet 2017

De même que pour l'arrêté concernant le Var, nous avons été alertés de la publication d'un nouvel arrêté dans les Hautes-Pyrénées. Le président précise qu'il a adressé un courrier en recommandé aux services de la Préfecture, reprenant également des points de droits précis et nos dossiers de

réglementation. Il ajoute que nous avons reçu une réponse de la Préfecture qui l'invite à collaborer avec la directrice du pôle de sécurité intérieure, pour la rédaction d'un deuxième arrêté. Les démarches sont actuellement en cours.

**Depuis l'AG, des échanges et un rendez-vous de travail entre le président de la Fédération et la Directrice de cabinet de la Préfète ont donné lieu à un nouvel arrêté, interdisant le port, le transport et le maniement de répliques d'airsoft de façon apparente.*

Alertes de la communauté

Le président en profite pour remercier les airsofteurs qui nous alertent via notre formulaire de contact dès qu'un sujet à trait à notre activité. C'est grâce à cette communauté que la FFA est capable de se montrer aussi réactive sur ces sujets dangereux pour tous les pratiquants.

1.5 Agrément Jeunesse et Education Populaire

Le président est fier d'annoncer à l'Assemblée que le dossier de demande d'agrément a été finalisé, grâce au travail des salariés, et a été envoyé au Ministère compétent. Les dossiers pré-requis ainsi que les démarches indispensables ont été effectués auprès des différents organismes. Certains de ces pré-requis administratifs ont été particulièrement longs à cause des délais d'instructions des dossiers auprès des autorités compétentes, et des aller-retours administratifs. Nous sommes donc en attente de la réponse du Ministère.

**Le Ministère de l'Education a accusé réception du dossier de demande d'agrément, dans un courrier daté du 24 Octobre 2017. Nous suivons donc de prêt l'étude de notre dossier auprès du Ministère.*

2 Bilan d'activité de l'exercice 2017

2.1 Affiliations

Fin septembre 2017, nous comptons **261** associations affiliées, cela représente une augmentation de **5%** par rapport à la fin de l'année dernière. Pour rappel, le nombre d'associations affiliées était de **247** en 2016, **210** en 2015 et **116** en 2014.

** 267 associations affiliées à la clôture des affiliations 2017, soit +7,5% par rapport à 2016.*

Nous dénombrons, fin septembre 2017, **4 162** licenciés à jour de leurs cotisations, ce qui laisse entrevoir une légère hausse du nombre de licenciés par rapport à 2016. Cependant, nous constatons une tendance générale à la stagnation de ces chiffres. Pour rappel, le nombre de licenciés était de **4 036** fin 2016, **3 522** en 2015, et **1 921** en 2014.

**Plus de 4 300 licenciés à la clôture des affiliations 2017, soit +3% par rapport à 2016.*

2.2 Contacts

Depuis le 18 Septembre 2016, nous avons traité environ 3 300 demandes via le formulaire de contact, soit une moyenne de 9 demandes par jour, 7J/7. Ce chiffre est à relativiser car une demande représente en moyenne 6 échanges, qui portent souvent sur plusieurs sujets (en moyenne 3). Le formulaire de contact représente donc environ 54 échanges par jour, portant sur environ 27 sujets, 7J/7. La charge est répartie entre l'assistante administrative, sur son temps partiel, et le président. L'assistante travaille 4 jours par semaine, ce qui représente une moyenne de près de 100 échanges par jour de travail pour elle, et ce, sur près de 50 sujets.

Ces demandes, comportant potentiellement plusieurs demandes, plus ou moins complexes à traiter, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la législation (de la part des airsofteurs, de leurs parents, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs...), l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat....

Nous avons également des demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers sortis en cours d'année 2017, grâce au travail effectué par M. GALIZZI, notre 2ème salarié, en coopération avec le président. Mme DUSSAULE répond alors en se basant sur les références de ces dossiers.

Il s'agit toujours d'un travail chronophage, mené par Mme DUSSAULE, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics....

De plus, elle met la base de connaissances internes à jour, et ce, au fur et à mesure de la sortie des dossiers qui, rappelons-le, sont disponibles au téléchargement via le site Internet.

La plateforme de ticketing utilisée depuis 2015, conjuguée à nos bonnes pratiques, nous sont réellement utiles et nous permettent une meilleure réactivité, ainsi qu'une meilleure précision. C'est pourquoi nous privilégions ce mode de communication aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. De plus, avec le recul, depuis l'embauche de Mme DUSSAULE à la mi-2016, la gestion des messageries (Facebook et e-mails) lui prend tellement de temps, que la tenue d'une permanence téléphonique nécessiterait l'embauche d'un 2ème salarié, en complément.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Mme Dussaule (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges...) que M. Galizzi (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes...), nous avons de plus en plus retour positifs sur notre réactivité, notre précision, l'expertise et le professionnalisme dont nous faisons preuve dans notre domaine.

2.3 Vote du bilan d'activité

Le président appelle l'Assemblée à se prononcer sur le bilan d'activité.

Avec 236 voix pour, 3 contres, et 4 abstentions, le bilan d'activité est validée par l'Assemblée.

3 Bilan financier de l'exercice 2017

3.1 Bilan comptable

Le président explique que l'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes des comptes-rendus d'Assemblées générales ordinaires sont systématiquement mis à jour avec le compte de résultat et le bilan comptable complet de l'exercice comptable concerné, une fois clos. Ainsi, bien que l'Assemblée générale ordinaire de 2017 a eu lieu en Septembre 2017, le compte de résultat et le bilan comptable de l'année 2017, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée générale, seront disponibles en annexe de son compte-rendu, en 2018.

Le compte de résultat de l'exercice en cours est distribué aux licenciés présents, afin qu'ils puissent voir le détail de l'exercice. Le trésorier, Alexandre RAMRAMI, ayant démissionné la veille, c'est le président qui dresse le bilan global.

Depuis son embauche courant 2016, le président explique que c'est Mme DUSSAULE qui s'occupait de toutes les missions afférentes aux organismes administratifs, dans le cadre des ressources humaines. En effet, l'embauche de personnel nécessite chaque mois de multiples démarches, notamment le calcul des cotisations salariales et patronales, selon les taux appliqués par la Convention collective du Sport, à laquelle la FFA est rattachée par l'INSEE. Elle était également en relation avec l'URSSAF pour la déclaration de son activité. Le président explique que pour la décharger de ces nombreuses tâches et d'éviter des erreurs, la FFA avait adhéré au Chèque Emploi Associatif (CEA) courant 2016. Cependant, suite à de nombreuses difficultés rencontrées avec cet organisme pour l'édition des bulletins de salaires (et après l'embauche de M. GALIZZI), nous avons été contraints de chercher une autre solution pour déléguer plus efficacement les ressources humaines, et la comptabilité relative au personnel. Le président s'est donc orienté vers un autre dispositif mis en place par l'URSSAF. Dans ce cadre, la FFA a pu choisir un organisme agréé par l'URSSAF ; organisme à qui il a délégué l'édition des bulletins de salaires, les déclarations à l'URSSAF et le paiement des cotisations salariales et patronales. Cet organisme s'appelle Format A3, et notre assistante travaille désormais en collaboration avec la gestionnaire de notre compte. Nous avons adhéré à ce dispositif en Mai 2017.

Dans l'ensemble, le budget a bien été respecté par rapport aux prévisions. Notons un petit écart pour les charges sociales de nos salariés, sous-estimées au regard de certaines dispositions légales jusqu'alors inconnues. Notons également un dépassement des prévisions pour l'équipement de bureau, avec l'acquisition, en promotion, d'un vidéoprojecteur pour les réunions.

Dans l'ensemble, selon nos prévisions, nous devrions observer un écart de 6% avec les charges prévisionnelles, et de 4% avec le produit prévisionnel à la fin de l'année.

Le président évoque la ligne "Locations" du compte de résultat qui n'est autre qu'une classe de compte du plan comptable légal. Suite à la dernière Assemblée générale, certaines personnes ont fait part de leur incompréhension sur les dépenses regroupées ici. Ainsi, pour plus de clarté, cette ligne a été renommée "Locations informatiques". En effet, il s'agit ici de la location des ressources

informatiques de la FFA : hébergement Internet, noms de domaines (.org, .fr, .com...), souscription à certains services informatiques comme la plateforme de ticketing utilisée pour le formulaire de contact, et un service d'hébergement multimédia utilisé pour l'archivage des enregistrements audios des réunions de travail. A noter qu'il n'est nullement question ici de location immobilière.

3.2 Assurance

Le président explique que, depuis qu'il nous a rejoint en tant que secrétaire l'an dernier, c'est Johann BRUSSET qui a pris en charge les relations avec notre assureur, la MAIF. Nous analysons régulièrement les causes d'accidents avec la MAIF. Or depuis plusieurs années, la principale source provient du manque de protections faciales, ce qui occasionne des dents cassées par l'impact des billes. La MAIF souhaite que nous réglemations le port de protections faciales afin de faire baisser le nombre de ces accidents. À défaut, elle risque de ne plus couvrir ce risque, trop coûteux à couvrir pour elle, comme pour nous. En effet, le coût des remboursements est répercuté directement sur nos cotisations d'assurance. Un dossier sera lancé sur le sujet ; le président appelle tous les volontaires à se manifester, via le formulaire de contact, pour prendre part au débat et à la rédaction de ce prochain règlement. Précisons toutefois que le nombre d'accidents dûs à ce problème, déjà trop important, s'est stabilisé par rapport à 2016, ce qui n'occasionnera pas, pour 2018, d'augmentation globale du coût de l'assurance. En revanche, le coût déjà relativement élevé, pourrait diminuer si le nombre de ces accidents venait à baisser. Au delà de la prévention de ces accidents, il s'agit donc ici d'une opportunité de faire baisser le coût de l'assurance. Le président précise que la suppression du prorata au niveau des cotisations d'assurance, proposé de juillet à décembre chaque année jusqu'en 2016, est une des conséquences directes que nous a imposées la MAIF à cause du nombre important d'accidents dentaires.

Par ailleurs, le décès de Monsieur Thierry HANNOSSET, dont les obsèques ont été prises en charge par l'assurance fédérale, nous force à réfléchir sur la mise en place d'un certificat médical pour la pratique de l'Airsoft. Ce dossier nécessitera une réflexion complexe ainsi que l'implication d'un maximum de bénévoles afin de débattre sur les décisions qui devront être prises, en concertation avec la MAIF. Le président en profite pour remercier la MAIF qui travaille sérieusement à nos côtés pour encadrer la pratique de l'Airsoft de manière sécuritaire, et ce, tout en respectant notre volonté de préserver un maximum la liberté de pratique existante. Le président précise que le but n'est pas de contraindre les pratiquants à porter toujours plus de protections et à prendre de plus en plus de précautions, mais de travailler en bonne intelligence pour prévenir des décès ou des accidents graves qui pourraient facilement être évités par un contrôle médical. Dans le but de travailler le plus efficacement possible, tout en garantissant la conservation d'un maximum de liberté de pratique, il invite tous les volontaires à prendre part aux débats et à la rédaction de ce dossier, en se manifestant via le formulaire de contact. Le président explique qu'il n'acceptera pas une remise en cause de ce dossier, une fois publié, par des personnes qui ne veulent pas s'y impliquer, et ce, alors que la porte est grande ouverte. Une commission de travail sera constituée, y prendre part sera le seul moyen de faire entendre sa voix sur le sujet.

3.3 Vote du bilan financier

Le président appelle l'Assemblée à se prononcer sur le bilan financier.

Avec 231 voix pour, et 12 abstentions, le bilan financier est validé par l'Assemblée.

4 Rapport des commissions

4.1 Commission Prévention

Le président explique que, faute d'investissement des bénévoles au sein de cette commission, les missions ont été principalement réalisées par notre nouveau salarié, Arnaud GALIZZI, en sa qualité de rédacteur-chef de projets. Le président y a également pris part en travaillant en collaboration directe avec ce dernier. Tout ce travail a enfin permis à la Fédération de faire aboutir des dossiers initiés en interne, depuis plusieurs années. Ce sont en effet deux dossiers essentiels pour notre développement qui ont pu être publiés : les règles de protections oculaires et la trousse de secours (dossiers disponibles au téléchargement sur www.ffairsoft.org, section Airsoft et réglementation).

4.1.1 Règles de protections oculaires

Benoit MARIUS explique que les protections oculaires sont indispensables pour la pratique de l'Airsoft. Malheureusement, force est de constater que la plupart des modèles disponibles en magasins ne sont pas adaptés à la pratique et ne respectent pas la législation.

Après avoir travaillé sur le sujet avec les autorités, des juristes, des spécialistes des normes dont l'AFNOR, deux laboratoires accrédités et des fabricants, nous avons publié toutes les informations sur le sujet pour y voir plus clair, dans le cadre d'un dossier, via notre site Internet, le 14 Février dernier.

Le dossier complet est composé des sous-dossiers suivants :

- **Le règlement de protections oculaires**

Il ne fait que reprendre la législation en cours, sur la seule norme valable pour la pratique de l'Airsoft: les protections certifiées EN 166 B. Du fait de la publication de notre dossier, cette norme s'impose dorénavant à tous les pratiquants français. C'est un prérequis indispensable pour une prise en charge par notre couverture d'assurance, la MAIF.

- **Les protections oculaires Explications détaillées**

Spécialement conçu pour ceux qui veulent en apprendre plus sur le sujet, il s'agit du dossier explicatif du règlement, qui regroupe les explications détaillées, des compléments d'information et toutes les références légales nécessaires à l'appréhension du sujet.

- **Les recommandations Fédérales pour la gestion des EPI et équipements similaires**

Ces recommandations sont conseillées pour les protections individuelles appartenant à chacun, cependant, elles s'imposent en cas d'accueil de mineurs dans l'association affiliée, mais aussi pour toute mise à disposition de protections oculaires appartenant à l'association.

- **Une fiche de vie d'un matériel EPI de classe 2**

Il s'agit d'une fiche qui permet la mise en œuvre de toutes nos recommandations détaillées dans les dossiers.

- **Un tableau de contrôle des EPI**

Il s'agit d'un tableau qui permet de consigner le suivi de la fiche de vie, afin d'en garder une trace.

4.1.2 Trousse de secours

Le président annonce que, dans le cadre de la commission prévention, nous avons publié nos recommandations pour le contenu de la trousse de secours, trousse demandée à chaque association affiliée. Ce dossier fut publié après un travail conjoint du président, Benoît MARIUS, du chef de projet, Arnaud GALIZZI, et du secrétaire, Johann BRUSSET, en collaboration avec le Docteur Jean-Claude JOSEPH, médecin de l'EMS Bron XV.

Très fortement recommandée pour des majeurs, la trousse de secours est obligatoire pour l'accueil des mineurs, et son contenu doit répondre à des risques précis. En outre, il ne faut pas l'utiliser sans une formation aux premiers secours à jour.

D'autre part, le président ajoute que le matériel de premiers secours doit être facilement accessible et son emplacement doit être connu des personnes présentes sur le terrain. Nous recommandons à tous nos licenciés de signaler la trousse de secours par un affichage adapté, au sein du club.

Enfin, il faut penser à renouveler régulièrement le contenu de la trousse de secours, afin que celle-ci soit toujours complète et prête à l'emploi. Il faut également veiller à ne pas dépasser les dates de péremption des produits de la trousse, notamment celles des produits antiseptiques.

Tous ces éléments, même s'ils peuvent paraître simplistes pour les personnes aguerries aux premiers secours, sont nécessaires afin d'éviter tout problème et s'imposent pour l'accueil des mineurs.

4.2 Commission Juridique

Le président explique que deux dossiers majeurs ont également été achevés au sein de cette commission. C'est le travail conjoint du président et du rédacteur, en coopération avec les autorités et des juristes, qui a permis de finaliser le dossier d'accueil des mineurs, mis en chantier en interne depuis plusieurs années par nos bénévoles. Il en va de même pour le dossier des règles générales. La publication de ces dossiers est une réelle avancée pour notre Fédération et l'Airsoft en général, car ils permettent enfin d'encadrer ces aspects primordiaux de notre pratique. Ces documents sont disponibles au téléchargement, via le menu Airsoft et réglementation, sur www.ffairsoft.org. De plus, ces dossiers font partie de notre demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire. Le

président pourra également dresser un bilan de l'utilité du kit de création des associations, un an après sa publication sur notre site web.

4.2.1 Accueil de mineurs

Benoit MARIUS explique qu'aujourd'hui, les conditions légales d'accès à une réplique d'Airsoft sont différentes pour les mineurs et les majeurs. Au delà de cette limitation propre aux répliques d'Airsoft, pour les mineurs, il existe des conditions d'accueil des mineurs, plus générales, pour une activité en extérieur. Consciente que les plus jeunes sont l'avenir de notre discipline et que les limitations d'accès aux répliques sont trop strictes pour eux, la Fédération Française d'Airsoft travaille activement afin de faire évoluer ces limitations, tout en définissant un cadre responsable et sécuritaire. Cependant, il est important de garder à l'esprit que notre discipline suscite beaucoup d'incompréhensions, et que cette évolution ne pourra s'obtenir qu'en bonne intelligence.

Pour cela, il est primordial de se montrer responsable afin de prouver aux autorités que les pratiquants comprennent la législation et la respectent. Ce n'est que de cette manière que les autorités jugeront la communauté suffisamment mature pour que nos propositions d'évolution puissent être crédibles. De la même manière qu'on ne demande pas une promotion à son patron avant d'avoir compris les tâches que l'on est censé effectuer à son poste actuel et d'avoir montré sa capacité à les accomplir, nous devons montrer au législateur que nous demandons une évolution sur la base de règles existantes, que nous comprenons et appliquons déjà, et que nous sommes donc apte à juger ces règles inadaptées et à proposer mieux, tout en définissant un nouveau cadre responsable et sécuritaire adapté.

Après avoir travaillé sur le sujet avec l'Assemblée Nationale, Le Sénat, le Conseil d'Etat, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports, les Préfectures, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et des juristes, la Fédération Française d'Airsoft publie toutes les informations en la matière pour y voir plus clair. Voici les différents documents qui composent notre dossier d'accueil des mineurs. Ils sont tous disponibles au téléchargement, via notre site Internet :

- **Règlement relatif à la pratique de l'Airsoft pour les mineurs**

Notre règlement ne fait que reprendre la législation, et s'impose dorénavant à tous les pratiquants, licenciés ou non. Il est un prérequis indispensable pour une prise en charge de la couverture d'assurance et pour la tranquillité des organisateurs en cas d'accident.

- **Dossier explicatif pour l'accueil des mineurs**

Ce dossier a pour vocation de maîtriser totalement le sujet, et comprendre le fondement de nos règles. Le dossier explicatif regroupe les explications détaillées, des compléments d'information et toutes les références légales nécessaires à l'appréhension du sujet.

- **L'accueil collectif de mineurs**

Un cadre légal spécifique et très restrictif s'applique pour accueillir plus de 6 mineurs, non accompagnés d'un parent majeur. Dans un souci de simplicité, le président explique que nous encourageons actuellement les équipes à se limiter à 6 mineurs ou à imposer la présence

systematique d'un parent majeur, au delà de 6 mineurs pour ne pas y être soumis. Ce dossier traite des règles d'accueil à appliquer pour accueillir plus de 6 mineurs non accompagnés par un parent majeur.

- **Le carnet de vie et de liaison**

Il s'agit du carnet de liaison qui est à remettre et à faire remplir pour tous les licenciés mineurs d'une association affiliée. Un exemplaire du règlement de l'association est à inclure et à remettre avec. Le président précise que le mineur doit systématiquement apporter son carnet de liaison aux événements pour pouvoir y participer.

4.2.2 Règles générales

Le président explique que, basé sur la législation, ce règlement s'impose à chaque licencié de la FFA, quelle que soit sa pratique, mais aussi aux structures professionnelles qui souhaitent accueillir des mineurs. Ce règlement est le socle minimum qui doit impérativement être appliqué au sein de toutes structures affiliées à la FFA.

Car ce règlement est pris sur les fondements légaux et sur le bon sens, il pourra être opposé par le juge à toute association ou équipe, affiliée ou non, en cas d'accident. Le président indique que depuis la publication de ce dossier, la FFA invite systématiquement ses licenciés à le mettre en oeuvre au sein de leurs structures, même pour les clubs non affiliés, afin de pratiquer de manière plus sûre tout en montrant une image responsable de notre loisir.

Les associations pourront ainsi, dans le cadre d'une pratique responsable, imposer à leurs adhérents et invités, des règles plus restrictives, dans le respect de la loi.

- **Dossier explicatif**

Un dossier complémentaire et explicatif de nos règles accompagne ce document. Il est destiné à tous ceux qui veulent en apprendre plus sur le sujet et comprendre le fondement de ces règles. Il regroupe les explications détaillées, des compléments d'information et toutes les références légales nécessaires à l'appréhension du sujet.

Le président tient à remercier notre ancien administrateur, Pierre CHEVALIER, qui nous a prêté main-forte pour l'élaboration de ce dossier, depuis plusieurs années, et Elodie MALLET, ancienne trésorière de la FFA et juriste, ainsi que d'autres administrateurs qui se reconnaîtront, pour leur aide sur certains points précis.

4.2.3 Kit de création des associations d'Airsoft

Un an après sa publication via notre site Internet, le président peut dresser un bilan de l'utilité de ce kit. Il est en effet très utile car nous recevons de nombreuses demandes du public, par le biais du formulaire de contact, sur ce sujet qui peut paraître complexe pour certaines personnes. C'est l'assistante administrative qui redirige donc en fonction des demandes.

Pour rappel, le kit est composé des cinq documents suivants, disponibles sur notre site aux format PDF, et Google Doc avec macros :

- Guide de création d'association,
- Guide de rédaction des statuts,
- Exemple de statut,
- Guide de rédaction du Règlement Intérieur,
- Exemple de Règlement Intérieur.

Notre réactivité et expertise à ce sujet nous permettent d'établir une première communication avec certaines équipes qui, satisfaites de nos réponses et notre service, en profitent pour nous rejoindre via l'affiliation, dès la création de leur association. Le président ajoute que nous sommes très souvent remerciés par le public pour l'aide que nous fournissons, y compris par des non membres. Cela nous permet de renvoyer une meilleure image de notre activité.

4.2.4 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire

Benoit MARIUS explique que suite aux actions menées par le rédacteur-chef de projets depuis son embauche, actions qui entrent notamment dans le cadre de la Commission prévention, nous avons enfin pu faire avancer de manière significative le dossier de demande d'agrément. Pour rappel, il est composé des documents suivants justifiant de notre travail accompli sur l'encadrement de la pratique :

- les modèles de baux,
- le kit de création d'association,
- les règles générales,
- les normes de protections oculaires,
- l'accueil des mineurs,
- le contenu type de la trousse de secours,
- la compilation des arrêtés préfectoraux propres à notre discipline,
- l'assurance Airsoft.

Courant 2016, nous avons pu recenser et compiler des informations législatives, notamment via les Préfectures, concernant les arrêtés préfectoraux pris sur le port et le transport de répliques. En 2017, le président explique que suite aux réponses obtenues de certaines Préfectures, nous avons tenu à les remercier, pour leur collaboration, dans une lettre qui leur a été adressée cette année.

La commission juridique met régulièrement son expertise à disposition des licenciés, des forces de l'ordre, des collectivités, des journalistes, des médias Airsoft (Red Dot Mag, Gear Locker, 0.20 mag, chaînes Youtube diverses), des Fédérations étrangères d'Airsoft et aide à la création d'entreprise dans le domaine de l'Airsoft. En effet, nous sommes de plus en plus sollicités par des créateurs d'entreprises par rapport à la législation actuelle. Ils sont donc redirigés vers nos dossiers de réglementation par notre assistante. Cette dernière leur donne également des conseils et des contacts pour bien préparer leur projet d'entrepreneur. Dans notre discipline, la législation est valable aussi bien pour les associations que les professionnels, à la différence que les professionnels ont plus de risques d'être inspectés et suivis de près par les autorités. Le président explique qu'il a été porté à notre connaissance des contrôles, effectués par la Répression des Fraudes (DGCCRF), cette année, auprès des boutiques d'Airsoft de certaines régions, notamment pour vérifier si les protections oculaires respectaient notre dossier de réglementation sur les protections oculaires. Nous invitons donc chaque professionnel ou futur professionnel à bien prendre en compte nos

dossiers de réglementation, qui sont mis à leur disposition publiquement, et à nous contacter en cas de besoin, pour obtenir plus de renseignements. Le président précise que la DGCCRF n'a pas été saisie par la FFA sur ce sujet, mais que nous sommes tout de même ravis de ces contrôles qui déboucheront sur une meilleure protection des pratiquants, et ce, en contraignant les professionnels à respecter la législation.

4.3 Commission Technique

4.3.1 Nouvelles fonctionnalités du GESAD

Concernant notre espace réservé à nos licenciés, le GESAD, le président explique que, suite au vote lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016, plusieurs nouvelles fonctionnalités sont en cours d'ajout et de test. Nous sommes soucieux du confort d'utilisation de cette plateforme pour nos utilisateurs et nous souhaitons donc continuer de la faire évoluer pour proposer des outils utiles au plus grand nombre.

Pour rappel, le GESAD est le système de gestion des adhésions de la FFA. Chaque personne doit passer par ce système pour demander l'affiliation de son club ou une licence individuelle. Le GESAD automatise le processus d'affiliation et des licences, permet une plus grande réactivité dans l'édition des licences, décharge les membres du bureau de nombreuses formalités administratives (vérifications, éditions de factures, éditions des licences, transmission à l'assurance...). Il fournit un espace de stockage de fichiers ; on y retrouve notamment les factures, les attestations d'assurance, les lettres de recommandations pour les terrains et les autorisations parentales, qui sont également accessibles en ligne. Il donne accès à un espace partenariat qui permet à nos licenciés de facilement bénéficier des réductions négociées avec nos partenaires. Le GESAD propose un annuaire de nos clubs affiliés - filtrable en fonction de son département et/ou de son style de jeu, par exemple - afin de trouver une association qui nous correspond vraiment. Le GESAD propose aussi des outils qui nous permettent de travailler plus efficacement avec nos partenaires. Il existe notamment une interface automatisée de vérification des licences qui leur permet de faire bénéficier des promotions, de manière automatique, à nos licenciés. Enfin, il propose un véritable espace membre modulable capable d'être enrichi de nombreuses fonctionnalités au service de nos associations et de nos licenciés, fonctionnalités qui s'ajouteront, petit à petit, au cours des années à venir.

Le président explique que notre équipe informatique a mis en place, en début d'année, un certificat SSL afin de sécuriser l'accès au site Internet et au GESAD, grâce à une connexion sécurisée https. Cette connexion sécurisée permet à chaque internaute de s'assurer de la confidentialité de ses données, notamment lors de la saisie de son mot de passe pour se connecter au GESAD. Le président en profite pour sensibiliser les personnes présentes sur le fait que saisir un mot de passe sur un site sans connexion https expose la connexion et les informations transmises, dont le mot de passe, à être interceptées par une personne sur Internet ou connectée sur le même réseau wifi. Ainsi, si le mot de passe est utilisé ailleurs, sur un compte Paypal par exemple, cela permettra au pirate de se connecter avec les informations de connexion interceptées.

Après avoir permis de sécuriser le GESAD, le certificat SSL a ensuite été réutilisé pour sécuriser également l'accès au site Internet de la FFA, maintenant accessible en https.

Actuellement en version 2, le GESAD évoluera donc en version 3. Cette version 3 a pour objectif de proposer de nouvelles fonctionnalités en fonction des retours collectés auprès des utilisateurs :

- Création et gestion des événements par les équipes : les équipes affiliées pourront créer leurs parties et OP grâce à la rubrique “mes événements”. Dans cette rubrique, il y aura possibilité d’avoir un historique des événements passés et à venir.
- Invitations à des événements : tous les licenciés pourront recevoir des invitations pour participer aux parties créées par les équipes affiliées. Ces invitations seront visibles dans la rubrique “mes invitations”. Dans la rubrique, on trouvera les invitations en attente et celles rejetées.
- Ajout d’un agenda : cette rubrique sera incluse dans le menu. Cet agenda, mensuel, recensera les évènements créés par les équipes affiliées. Les licenciés pourront effectuer une recherche, grâce à différents filtres (numéros de département, style de jeu pratiqués, etc...), de manière à trouver l’évènement qui leur convient. L’agenda inclura une carte afin de proposer un affichage géographique des parties de l’agenda.
- Ajout d’un espace de publication dédié à nos partenaires : il sera situé sur la page d’accueil du GESAD. Les boutiques partenaires auront la possibilité, via leur accès pro, de publier des publicités dédiées à nos licenciés : promotions en cours, offres spéciales....
- Intégration de news sur la page d’accueil du GESAD : visibles depuis la page d’accueil, ces news, alimentées par nos administrateurs, rendront compte de l’organisation interne et des travaux en cours de la Fédération. Cela permettra une meilleure communication et transparence vis-à-vis des licenciés.
- Ajout d’une carte géographique à l’annuaire des clubs. Celle-ci sera rafraîchie dynamiquement, en fonction des résultats de recherche, selon les filtres sélectionnés (département, type de jeu, location de réplique, accepte les mineurs...).

Cette nouvelle version du GESAD, actuellement en cours de test, grâce à la participation d’un certain nombre de licenciés volontaires, sera mise en production d’ici la fin de l’année 2017. Le président tient d’ailleurs à remercier chaleureusement tous les licenciés ayant participé à ce test. Grâce à leur aide, le staff informatique va pouvoir améliorer ces fonctionnalités avant leur mise en ligne.

4.3.2 Assistance technique sur les outils de la FFA

Le président explique à l’Assemblée présente que cette assistance est fournie actuellement par nos deux salariés (Laëtitia DUSSAULE, notre assistante administrative, et Arnaud GALIZZI, notre rédacteur-chef de projets). L’assistance technique intervient auprès de tout type de public qui nous contacte via le formulaire de contact ou la page Facebook : membres licenciés, clubs en cours de création d’association, futurs licenciés, boutiques partenaires....

La création du poste de chef de projets permet également une aide plus technique en interne. Elle vise tant les administrateurs dans leurs missions pour la FFA que les boutiques partenaires ou nos licenciés. Il apporte également une assistance sur les outils internes au staff (boîte mail, divers outils de travail collaboratifs...). Enfin, il assure la maintenance de notre site web et procède à ses mises à jour.

4.4 Commission Communication

4.4.1 Stand FFA

Le président, accompagné de certains de nos administrateurs, a eu l'occasion de se déplacer pour la tenue du stand FFA. Mettons l'accent sur deux déplacements en particulier : la bourse d'échange sur le thème de l'Airsoft, organisée par l'association affiliée les Contractors 03 dans le département de l'Allier, et l'AEG (Airsoft Exhibition and Gaming) 2017 dans le Loiret.

En dehors de ces événements à portée locale, Benoit MARIUS explique que cette année, le salon du Shooting and Drones Show (SDS) a été annulé, par ses organisateurs, pour causes de difficultés d'organisation (cf : communiqué Facebook, page "Shooting and Drones Show" du 13 Juin 2017). Nous déplorons la fin de cet événement, car ce salon était le seul dédié à l'Airsoft en France à portée nationale, et qu'il représentait une bonne occasion pour notre staff de pouvoir échanger sur la FFA avec le public, de visu. Le salon aurait dû avoir lieu en cette fin d'année.

Bourse d'échange sur le thème de l'Airsoft - Contractors 03

Les Contractors 03, association affiliée, ont organisé une bourse d'Airsoft à Nérès-les-Bains, dans le département de l'Allier (03), le 26 Mars dernier. Parmi nos bénévoles, le président fut le seul à pouvoir effectuer le déplacement. Ce fut une nouvelle fois l'occasion de pouvoir rencontrer nos licenciés, de les informer et d'échanger avec eux mais également avec le public présent. Le président tient à remercier les membres de l'équipe Contractors 03 pour leur invitation et pour cette journée d'échange, particulièrement intéressante.

L'événement AEG - Magasin Units Airsoft

Planifié sur toute la durée du 1er week-end de Juin : l'Airsoft Exhibition and Gaming s'est tenu à Briare dans le département du Loiret (45). Le samedi, était prévu une bourse Airsoft où plusieurs autres stands tenus par des fabricants et revendeurs étaient présents. Le stand de la Fédération a lui aussi répondu présent et a donné lieu à beaucoup d'échanges, très intéressants, avec tous les curieux venus parler avec les administrateurs de la FFA. Puis, une partie était organisée sur toute la journée du dimanche. A cette occasion, les membres suivants du staff de la FFA ont répondu présent : Benoit MARIUS - président, Jérôme LESTRA - vice - président, Alexandre RAMRAMI - trésorier, Arnaud GALIZZI - salarié rédacteur-chef de projets. Le président tient à les remercier personnellement pour leur disponibilité et pour avoir fait le déplacement à ses côtés.

Forum des associations de Moulins

Le président et l'assistante administrative seront présents les 7 et 8 Octobre 2017 prochains, au Forum des associations de la ville de Moulins (03). Benoit MARIUS explique qu'il a choisi de participer à ce forum en raison de sa proximité avec le siège social de la FFA, et ce, afin de mieux faire connaître la Fédération aux élus locaux présents, ce qui ne pourra nous être que profitable pour nos besoins futurs.

**A l'heure où nous écrivons, le forum a bien eu lieu. Le président explique que le forum fut très bénéfique pour la FFA car il a permis de nous faire connaître des élus locaux, qui ne savaient même pas que leur ville accueillait une Fédération. Le président a également rencontré un conseiller municipal travaillant dans une branche de la Défense Nationale, qui semblait très intéressé par notre*

présence dans ce département. Nous conservons donc les coordonnées de ce contact en vue d'une prochaine collaboration.

4.4.2 Partenariats boutiques

Des actions en faveur du développement des partenariats ont été entreprises par Johann BRUSSET, le secrétaire, mais aussi par Laetitia DUSSAULE, l'assistante administrative et par le président. Plusieurs boutiques se sont manifestées directement via notre site pour rejoindre la liste des partenaires FFA depuis la dernière Assemblée générale. Les échanges ont principalement eu lieu avec Mme Dussaule, qui a géré le suivi de leur dossier. Le président précise qu'il a refusé plusieurs partenariats de boutiques, dont les gérants ne souhaitaient pas s'engager à respecter les valeurs de la Fédération, notamment la vente interdite de répliques de plus de 0,08 joule à des mineurs. Le président déplore cette mentalité égoïste, qui consiste à privilégier les profits personnels à court terme, au détriment de la loi, de la sécurité des mineurs, et de l'image de l'Airsoft.

Under 21 Pro

Après consultation et accord du Conseil d'Administration, compte tenu des protections oculaires qu'il propose, Johann BRUSSET a pris contact avec le magasin Under 21 Pro en vue de la signature d'un contrat de partenariat. Ce partenariat s'est conclu dans le cadre de notre dossier de réglementation de protections oculaires, sorti en Avril dernier. Under 21 Pro propose ainsi une large gamme de protections oculaires qui respectent la norme EN 166 B et correspondent parfaitement à notre règlement et à la législation européenne. Ainsi, le magasin a mis en place une section Airsoft sur son site Internet, accompagnée du logo FFA, pour promouvoir les lunettes respectant la norme préconisée par la FFA. Le magasin accorde une réduction de 10% à tous nos licenciés à jour de leurs cotisations. En tant que grossiste, il accorde également une réduction supplémentaire sur ses tarifs de gros, pour toutes nos enseignes partenaires, cela afin que ces dernières soient en mesure de proposer des protections oculaires homologuées, à faible coût, pour les clients finaux. Nos enseignes partenaires intéressées peuvent prendre contact directement avec Under 21 Pro à ce sujet, si elles souhaitent en bénéficier.

AD1 Airsoft

Au cours de cette année, nous avons également pu développer d'autres partenariats, dont un avec la boutique AD1 Airsoft. Son gérant nous a contacté via le formulaire de contact du site Internet fin Décembre 2016, pour connaître toutes nos modalités de partenariat. Il a été pris en charge par l'assistante administrative, et le contrat de partenariat est signé depuis le mois de Février.

Boutique Extrême

Le magasin Boutique Extrême nous a adressé un mail via le formulaire de contact du site, lui aussi pour connaître les démarches et les conditions du partenariat FFA. Sa prise de contact date du mois de Février 2017, et le contrat fut signé courant Avril.

Airsoft Store

Enfin, nous venons de finaliser un partenariat avec la boutique Airsoft Store. Son gérant, qui nous a démarché courant Juillet, répond favorablement à tous nos critères pour le partenariat. Le président

souligne que ce gérant a également souhaité prendre sa licence pour l'année 2017 afin de témoigner de son soutien envers la FFA, et pour cela nous le remercions !

Précisons que tous nos partenaires ont pris connaissance de notre Charte et s'engagent contractuellement à mettre en oeuvre nos valeurs d'Airsoft Responsable.

4.4.3 Evénements des équipes affiliées

Le président explique que nous avons été fortement sollicités cette année par nos équipes licenciées, suite à l'action de communication entreprise dès fin 2016 via la page Facebook, pour l'expédition des banderoles "Associations affiliées" et des goodies.

Cette année, les 2 banderoles furent envoyées à une vingtaine de reprises aux équipes affiliées à l'occasion d'événements précis qui ont permis la promotion des valeurs d'Airsoft Responsable de la FFA. Nous pouvons citer par exemple la partie caritative de l'association affiliée Zone 51 Airsoft, le 24 Septembre dernier, au profit des Restos du coeur ou encore la partie organisée par l'association Biterrois Airsoft Team en faveur des pupilles orphelins des pompiers, le 8 Octobre 2017. Nos membres sont toujours fiers de représenter la FFA et faire notre promotion lors de leurs événements. De notre côté, nous partageons désormais un petit article promotionnel détaillé avant chaque événement pour lequel nous sommes sollicités, sur notre page Facebook. Une fois l'événement passé, les équipes nous transmettent leur résumé, accompagné de photos, que nous publions. Nos équipes partout en France sont nos meilleurs représentants et renvoient une meilleure image de l'Airsoft au travers de leurs multiples actions.

Le président tient à remercier toutes les équipes nous ayant contacté en 2017 et qui ont permis de faire connaître et améliorer l'image de l'Airsoft et de la FFA partout en France.

Le président en profite pour aborder le sujet des articles de presse réalisés par des journalistes sur nos clubs affiliés. Il arrive régulièrement que les propos des personnes interviewées soient déformés, interprétés ou sortis de leur contexte. À partir du moment où le club ou la personne est cité(e), il/elle dispose légalement d'un droit de réponse qui prend la forme d'un texte publié mot pour mot. Pour aider nos clubs à utiliser correctement ce droit de réponse, le président propose à tous les clubs affiliés de systématiquement citer leur affiliation à la Fédération Française d'Airsoft lors de l'interview. Ainsi, grâce à nos alertes quotidiennes sur l'utilisation de certains mots-clés dans la presse, nous serons alertés de la citation de la Fédération Française d'Airsoft dans les articles. De plus, cette citation de la FFA nous donnera légalement un droit de réponse, ce qui nous permettra de faire corriger certains aspects de l'article, si cela s'avère nécessaire.

4.4.4 Autres partenariats en cours

Benoit MARIUS fait un bilan sur l'ensemble des autres partenariats qui ont été poursuivis cette année :

Tout d'abord, une nouvelle fois, nous avons été contactés par la chaîne M6 dans le cadre de la saison 2 de l'émission "Garde à vous". Comme pour la première saison, nous avons été approchés pour une expertise sur les modèles de répliques à utiliser et pour une mise en relation avec un fournisseur capable de répondre à des demandes spécifiques. Le président explique que nous avons redirigé les

responsables vers deux fournisseurs et avons profité de l'occasion pour les conseiller en matière de réglementation. La saison 2 est toujours actuellement en cours de préparation.

Le partenariat avec Shong, créateur de la BD Airsoft Tim, se poursuit pour la 4ème année consécutive. Le tome 4 devrait sortir officiellement avant la fin de l'année. Benoit MARIUS est fier d'annoncer que, suite à notre annonce du lancement du financement du Tome 4 sur Ulule, via la page Facebook depuis le mois de Mai 2017, et diverses autres actions d'autres partenaires du dessinateur, le tome 4 a pu être financé à hauteur de 240 %.

Benoit MARIUS explique que nous avons été sollicités par Shong, au mois de Janvier 2017, pour financer et aider dans la distribution d'une brochure, basée sur la découverte de l'Airsoft et les premières pages du tome 1 de la BD. Nous sommes intervenus auprès de nos licenciés par un article publié sur notre page Facebook, afin de recenser des personnes qui feraient le relai pour distribuer les brochures chez des professionnels (librairies, magasins d'airsoft....). Malheureusement, les professionnels ne semblent pas très attirés par la brochure, sans doute par méconnaissance de l'Airsoft et/ou des retours négatifs dans les médias. Le projet de distribution de ces brochures par Shong a donc été abandonné pour le moment. De notre côté, nous envoyons régulièrement des brochures avec la banderole pour les événements organisés par nos clubs. Nous prévoyons également un envoi systématique de quelques exemplaires de ces brochures avec les cartes d'affiliation 2018 afin de les diffuser à tous nos clubs. Ces brochures permettront à nos clubs de disposer d'un support ludique et pédagogique pour faire découvrir l'Airsoft.

D'autre part, Shong nous a annoncé, dans le courant de l'été 2017, avoir signé un contrat de diffusion avec une maison d'édition. Nous suivons l'affaire de prêt afin de pouvoir l'aider à diffuser sa BD qui est une très bonne ambassadrice de l'Airsoft.

De même, le partenariat avec les Youtubeurs de Gear Locker est toujours en place cette année. Benoit MARIUS tient à souligner que le staff de la FFA est très impliqué en tant que consultant sur les différents épisodes. Les épisodes 1, 10 et 15 de la troisième saison, sur la création d'association, les protections oculaires et l'accueil des mineurs, ont été faits sur la base de nos dossiers. Le président tient à saluer ces présentations ludiques de nos dossiers de réglementation, ainsi que le travail de qualité fourni par Alexis et Jérémie, afin de proposer régulièrement des épisodes depuis plusieurs années.

Nous collaborons également avec d'autres Youtubeurs, comme Jérôme the French, afin de leur fournir des conseils sur des points de réglementations pour leur permettre de réaliser des vidéos en accord avec la législation et les bonnes pratiques.

4.5 Commission Comités Territoriaux d'Airsoft

Le président ne fait état d'aucune création de nouveau comité territorial d'airsoft au cours de cet exercice. Force est de constater que le bilan de l'an dernier reste sensiblement le même : bien qu'il ne s'agisse pas d'une généralité, beaucoup de candidats ne sont pas moteurs de la création de leur comité. Ils candidatent et attendent, sans passer à l'action. Le président rappelle que les comités sont une instance locale qui doit être le principal moteur de son fonctionnement et de sa constitution. Sans impulsion locale, il n'y aura rien. Il faut donc que chaque candidat s'inscrive dans un mouvement local, pour structurer et faire avancer les choses. Les candidats doivent échanger

entre eux, et monter leur projet avec l'instance fédérale, qui est là pour aider mais pas pour porter le projet.

Le président tient tout de même à féliciter les candidats du CTA Nouvelle Aquitaine qui ont su se fédérer localement, sous la bannière de la FFA, pour organiser des échanges et des débats d'idées sur la constitution de leur CTA. Leur constitution en CTA est prévue pour cet hiver.

4.6 Commission Airsoft Sportif

Faute de bénévoles, cette commission n'a pas produit beaucoup. M. GALIZZI, le rédacteur-chef de projets, a travaillé avec le président sur une première version du règlement antidopage, imposé par le Code du Sport. Ce règlement, très complet, nécessitera de travailler sur des procédures, pour la mise en place et le fonctionnement des différents organes à créer.

Le président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que ces organes seront à mettre en place, en accord avec la réglementation légale, pour toute pratique des disciplines sportives sur lesquelles nous travaillons. Ces différents auront besoin de mandats bénévoles dédiés.

Arnaud GALIZZI a également commencé de monter des dossiers sur différentes pratiques sportives, telles que l'on pourrait les développer en France, en se basant sur ce qu'il se fait à l'étranger. Le siège permanent de la FFA au sein de la Fédération Européenne d'Airsoft est un atout, qui nous permet d'avoir des relations privilégiées avec les autres Fédérations qui la composent.

Le président en profite pour effectuer un rappel sur l'Airsoft sportif. Il ne s'agit pas de transformer la discipline telle qu'elle existe actuellement, en discipline exclusivement sportive, mais de créer, en marge des multiples pratiques existantes, des disciplines sportives. L'Airsoft sera préservé dans sa forme actuelle de loisir, tout en permettant, pour ceux qui le souhaitent, de pratiquer à côté des activités sportives d'Airsoft. Les multiples règlements sportifs ne s'appliqueront qu'à ces disciplines sportives, il est hors de question que l'Airsoft tel qu'il existe actuellement s'en retrouve affecté.

De la même manière que chaque pratiquant est libre de pratiquer du milsim, du jeux de rôle et/ou de "l'Airsoft du dimanche", chacun sera libre de prendre part à ces futur pratiques sportives, en marge des activités d'Airsoft de loisirs telles qu'elles existent actuellement.

5 Election des membres du Conseil d'Administration

5.1 Présentation des candidats

5.1.1 Membres élus lors de l'AGO du 17 Septembre 2016

Suite au diverses démissions, dont celle du trésorier intervenue la veille de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants, dont la durée des mandats est de 4 ans à compter de leur élection :

- Benoit MARIUS, président, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2018,
- Yves-Mari PRADELLE, administrateur dont le mandat prendra fin en 2018,
- Jérôme LESTRA, vice-président, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Charles DUVAL, vice-président, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Johann BRUSSET, secrétaire, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Stéphane BOUTHEON, administrateur dont le mandat prendra fin en 2018.

5.1.2 Nouvelle candidature

A l'occasion de l'Assemblée générale, un membre licencié présent annonce sa candidature au sein du Conseil d'Administration. Il s'agit de Matthis GOURNAY, président de l'association affiliée "Association Cantal Airsoft". Matthis explique qu'il est actuellement étudiant en apprentissage d'une activité d'analyste-développeur junior dans une société de service informatique, dans le département du Puy-de-Dôme (63).

Le président précise que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à sa cooptation, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée générale ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé.

5.2 Vote

Le Conseil d'Administration se prononce en faveur de la cooptation de Matthis GOURNAY, en remplacement de Pierre CHEVALIER, dont le mandat devait prendre fin en 2020. Le président appelle l'Assemblée à valider le choix du Conseil d'Administration. Les mandats des autres administrateurs n'arrivant pas à échéance cette année, seul le vote pour Matthis GOURNAY est appelé.

L'Assemblée procède à l'élection du candidat.

Avec 240 voix pour, et 3 abstentions, Matthis GOURNAY est donc élu au sein du Conseil d'Administration.

Le président proclame le résultat, les membres du Conseil d'Administrations le félicitent et en profitent pour lui souhaiter la bienvenue au sein du staff FFA.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2018,
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2018,
- Jérôme LESTRA, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Charles DUVAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Johann BRUSSET, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Stéphane BOUTHEON, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2018.

6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir entre eux afin d'attribuer les postes au sein du bureau. Le président invite les membres de l'Assemblée à sortir faire une pause, hormis les membres du Conseil d'Administration, pendant la délibération.

A l'issue des discussions et d'un vote du Conseil d'Administration, le président fait rentrer les licenciés et, une fois ces derniers installés, proclame les résultats :

Sont donc élus au bureau :

- Benoit MARIUS: en qualité de président,
- Jérôme LESTRA : en qualité de vice-président,
- Charles DUVAL : en qualité de secrétaire,
- Matthis GOURNAY : en qualité de trésorier.

7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2018

7.1 Orientations générales

Le président présente les orientations générales de la Fédération pour l'exercice 2018, telle qu'elles ont été définies par le Conseil d'Administration.

En raison de la perte des subventions pour les contrats aidés, la priorité sera d'augmenter sensiblement le chiffre d'affaire afin de pouvoir conserver Laetitia DUSSAULE et Arnaud GALIZZI à leurs postes. Pour cela, le président propose d'exploiter l'image de la Fédération pour produire et commercialiser des produits dérivés et de compléter avec une légère augmentation des cotisations.

Dans le même temps, le président souhaite que le Conseil d'Administration aille à la rencontre de tous les airsofteurs du territoire, afin d'échanger sur la Fédération, son futur, et sur les CTA.

Enfin, le président souhaite faire évoluer les choses plus rapidement pour l'Airsoft Sportif. Pour cela, il propose l'organisation de séminaires, ouverts à tous les licenciés, pour concevoir ensemble ce que seront les disciplines sportives de l'Airsoft de demain.

7.2 Commission Prévention

Cette commission sera responsable du suivi du dépôt de notre demande d'agrément, auprès de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), qui est

directement liée au Ministère de l'Éducation Nationale. Le président explique que depuis l'exercice 2017, ce dossier est suivi par nos salariés Laëticia DUSSAULE et Arnaud GALIZZI, en coopération avec le président. Mais nous restons bien évidemment ouvert à toute action de suivi, de la part d'un membre du Conseil d'Administration, ou d'un autre membre licencié.

La commission prévention aura également pour mission la production d'un règlement sur les équipements de protections individuelles pour la pratique, plus particulièrement les protections dentaires, agrémenté comme d'habitude d'un dossier détaillé. Le but étant de réduire drastiquement la première cause d'accidents au cours de la pratique.

La commission prévention devra également étudier la pertinence de la mise en place d'un certificat médical et, le cas échéant, définir un référentiel afin de pouvoir le mettre en place.

Faute de candidature, cette commission sera dirigée directement par le président.

7.3 Commission Juridique

Le président explique que la commission aura les mêmes objectifs que chaque année :

- La veille juridique sur la réglementation en vigueur.
- La mobilisation de la commission dès qu'une crise est détectée. La commission juridique devra alors travailler avec les instruments mis en place par la commission communication, notamment le dossier de gestion de crises, qui n'est pas encore abouti.
- La défense de notre pratique par tous moyens, dans tous les domaines possibles.
- La commission, par l'intermédiaire du président, en cas de nécessité, sera chargée de contacter les autorités pour défendre notre pratique.
- La commission juridique devra suivre le dossier de demande d'agrément, en coopération avec la commission prévention.

Après un échange avec les membres du Conseil d'Administration présents, il est décidé d'étudier la possibilité de faire éditer le carnet de liaison d'accueil des mineurs, afin de le fournir en même temps que les licences. Le recours au sponsoring est envisagé, pour financer l'édition des carnets. Dans l'attente, un développement spécifique du GESAD pourrait être envisagé afin de le proposer au téléchargement, comme pour les autorisations parentales, dès lors qu'un mineur est ajouté aux membres d'un club.

Enfin, Charles DUVAL, le nouveau secrétaire, rappelle à l'Assemblée que notre ancienne conseillère technique, Elodie MALLET, s'était manifestée dans le courant de l'année 2016 pour proposer une aide dans le domaine juridique, par le biais de son auto-entreprise. Il est donc envisageable que la FFA fasse appel à elle en cas de besoin.

Matthis GOURNAY propose le recours à des stagiaires en fonction des besoins, pour la commission juridique, mais aussi pour les autres commissions.

Faute de candidature, cette commission sera dirigée directement par le président.

7.3 Commission Communication

7.3.1 Poursuite des missions ponctuelles

Le président annonce que Laëtitia DUSSAULE continuera de prendre en charge les mails en provenance du site Internet (formulaire de contact) et les messages reçus sur la page Facebook. Au besoin, c'est Benoit MARIUS ou Laëtitia DUSSAULE qui continueront d'appeler directement les licenciés lorsqu'ils rencontreront des problèmes d'ordre technique sur l'espace GESAD ou en cas de points de blocage impossibles à régler par e-mail.

Laëtitia DUSSAULE organisera toujours l'expédition des banderoles et du kit "Associations affiliées". Bien entendu, elle communiquera auprès des licenciés au sujet de la nouvelle banderole que nous créerons, avec le nouveau logo FFA, dès l'agrément Jeunesse et Education Populaire obtenu.

L'une des prochaines missions sera la rédaction d'un dossier de presse, qui était déjà prévu pour l'exercice précédent.

La commission devra également poursuivre son travail sur la gestion de crises, à savoir de prévoir les actions à prévoir afin d'être réactif et efficace en fonction des diverses situations pouvant se manifester (nouvelle législation contre l'Airsoft, accident impliquant l'Airsoft...).

7.3.2 Nouveau logo FFA

Le président annonce que, dès que le Ministère répondra positivement à notre demande d'agrément, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016, nous changerons de logo et nous communiquerons publiquement sur nos différents supports (site Internet et page Facebook). Ainsi, la commission communication aura pour mission la refonte de tous nos documents et supports où l'ancien logo FFA apparaît, comme les banderoles destinées aux associations affiliées pour leurs événements. La commission gèrera aussi le renouvellement de nos dépliants 2018, flyers et divers autres supports déjà existants, dans une mise à jour.

Le président précise que dans le cadre de la communication sur le nouveau logo, la commission aura pour mission la production et la commercialisation de nouveaux goodies. Pour cela, une étude sera menée afin de déterminer la nature des produits, leurs modes de financement, la logistique pour la vente....

Matthis GOURNAY, trésorier, se propose pour la gestion logistique de l'expédition des commandes.

7.3.3 Vidéos Youtube

Le président explique que nous allons mettre en place le projet des vidéos Youtube. Ce dossier sera pris en charge par notre secrétaire, Charles DUVAL. Il va s'occuper de rédiger les news à diffuser et de les enregistrer en vidéo. Cependant, Benoit MARIUS explique que nous manquons actuellement de ressources humaines pour gérer la technique et la modération sur Youtube. Le président lance donc un appel aux licenciés et aux bénévoles pour s'investir sur ces missions, au moment de la diffusion des vidéos.

Charles DUVAL précise qu'il a déjà rédigé 8 news courtes dans ce sens.

En tant que secrétaire, il prendra la direction de cette commission.

7.4 Commission Ligues Régionales d'Airsoft

7.4.1 Renommage des CTA en Ligues

Afin de nous mettre en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et préparer l'agrément sportif, comme dans les autres Fédérations sportives, les Comités Territoriaux d'Airsoft seront renommés en Ligues d'Airsoft. Ce changement de nom n'aura aucune incidence sur les compétences et le fonctionnement de ces ligues.

7.4.2 Tour de France

Les administrateurs se déplaceront, afin de tenir des réunions publiques d'échanges, dans chaque régions métropolitaines. Ces réunions auront pour but d'échanger sur l'Airsoft, sur la FFA, sur les Ligues d'Airsoft et sur tous les sujets s'y rapportant.

Ces réunions seront annoncées sur notre site et notre page Facebook. Elles nécessiteront le soutien local des licenciés afin de trouver des salles disponibles une journée complète, pour accueillir toutes les personnes de la région qui feront le déplacement, ainsi que les administrateurs de la Fédération. Le président insiste sur la nécessité d'avoir de l'aide au niveau local pour cette organisation, et appelle les volontaires à nous contacter via le formulaire de contact, pour en discuter plus en détail.

Johann BRUSSET, administrateur, assurera la direction de cette commission.

7.5 Commission Airsoft Sportif

7.5.1 Séminaires

Le président présente à l'Assemblée le projet, validé par le Conseil d'Administration, d'organiser des séminaires, ouverts à tous les licenciés préalablement inscrits, afin de pouvoir échanger et définir ensemble ce que sera l'Airsoft sportif de demain. Ces séminaires auront pour but de poser les bases des nouvelles disciplines sportives, en ouvrant la porte à tous les licenciés souhaitant participer.

7.5.2 Agrément sportif

L'agrément sportif sera le deuxième agrément visé. Benoit MARIUS explique que nous nous mobiliserons pour la rédaction du dossier, dès que nous aurons obtenu l'agrément Jeunesse et Education Populaire.

La décision sur la direction de cette commission est reportée à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

7.6 Commission Technique

Benoit MARIUS annonce que les nouvelles fonctionnalités du GESAD, testées dans le courant de l'été 2017 par nos licenciés, seront améliorées et corrigées pour une mise en ligne avant la fin de l'année

2017. Grâce à ces fonctionnalités, nous espérons améliorer les processus avec les licenciés, mais aussi favoriser les échanges entre les licenciés.

L'ajout de l'agenda et de la création d'événements pourront permettre aux licenciés de pouvoir se rencontrer lors de parties. Le président explique que nous espérons que ces fonctionnalités permettront une meilleure cohésion entre nos licenciés.

Le président annonce qu'en remerciement de leur participation aux bêta-tests des nouvelles fonctionnalités du GESAD, des patches "Associations affiliées" seront adressés aux testeurs impliqués.

Enfin, notre rédacteur-chef de projets Arnaud GALIZZI continuera d'assurer l'assistance technique sur nos outils de communication, à savoir le site Internet de la FFA et l'espace GESAD, mais aussi en interne, sur nos outils informatiques. Il poursuivra aussi ses missions d'aide auprès des administrateurs de la FFA.

La direction de cette commission sera assurée par le président.

8 Recrutement de bénévoles

Charles DUVAL, le secrétaire, intervient pour demander aux bénévoles et membres du Conseil présents, de partager les news de notre page Facebook, et ce, afin de soutenir officiellement la Fédération et de se faire l'écho de la FFA.

Comme l'année précédente, Benoit MARIUS demande aux administrateurs de s'organiser et prendre en charge le recrutement de bénévoles. Il reçoit une réponse positive du Vice-président Jérôme LESTRA, et de l'administrateur Johann BRUSSET, qui doivent donc s'en charger.

9 Vote du budget 2018

Le président présente le budget prévisionnel 2018, élaboré par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée.

Au niveau des ressources, suite à l'annonce du gouvernement concernant la suppression des aides pour les contrats aidés, le montant des subventions d'exploitations sera en très nette baisse. En effet, nos deux salariés, Laëtitia DUSSAULE et Arnaud GALIZZI, bénéficient du dispositif d'aide des contrats aidés. Après s'être renseignés auprès des services de Pôle-emploi, en l'état actuel, la FFA ne pourra pas prétendre au renouvellement de ces aides pour 2018. Si nous souhaitons conserver nos deux salariés, il faudra donc compenser la baisse de dotation de l'Etat. Après un tour de table du Conseil d'Administration, la nécessité de conserver ces deux postes est jugée indispensable à l'unanimité. La présence d'Arnaud GALIZZI permet de faire avancer efficacement les dossiers, celle de Laëtitia DUSSAULE, de soulager les bénévoles des tâches administratives. Quelques licenciés présents dans l'Assemblée s'expriment également sur la qualité de service constatée avec une assistante disponible pour répondre à leurs questions via le formulaire de contact, et souhaitent donc que son poste soit pérennisé.

Le président en profite pour déplorer le choix du gouvernement, ayant pour conséquence la suppression des contrats aidés pour la Fédération. Cette décision met à la fois en péril l'avenir de la FFA, mais aussi les postes de nos deux salariés. Le président tient à adresser ses remerciements à nos deux salariés, qui travaillent dur depuis leurs embauches et font beaucoup d'efforts, au delà de leurs obligations professionnelles, pour permettre la viabilisation de leurs postes. Ils savent que la FFA n'est pas une entreprise suffisamment solide pour être sûre de les garder année après année, et malgré leurs salaires horaires au minimum légal, sur 26 heures par semaine, ils s'investissent énormément pour permettre le développement de la FFA.

En accord avec les décisions prises pour la commission communication, il faudra donc travailler sur la réalisation et la commercialisation de produits dérivés. Pour l'heure, aucune étude poussée n'ayant été effectuée sur le sujet, une estimation grossière est proposée. La commission communication devra rapidement travailler sur le sujet, avec le Conseil d'Administration et le trésorier, pour définir un plan d'action sur cet axe.

En ce qui concerne les charges, le président explique que le Conseil d'Administration a prévu un budget de déplacement plus important que les années précédentes. Cela s'explique par l'organisation de la tournée prévue dans chaque région, afin d'échanger autour de la création des Ligues d'Airsoft et sur la Fédération en général. Ce budget prend également en compte l'organisation des séminaires sur l'Airsoft sportif.

Les frais postaux proposés sont également plus importants que ceux de cette année, afin de prévoir l'augmentation tarifaire record annoncée par la poste pour 2018, mais également l'envoi, à chacun de nos clubs, de quelques exemplaires de la brochure réalisée, en partenariat avec Shong sur Airsoft Tim et la découverte de l'Airsoft. Le président annonce toutefois qu'une importante commande de timbres aura lieu fin d'année 2017, afin de profiter du tarif 2017, permettant de stocker des timbres à validité permanente pour 2018.

Enfin le président présente une étude chiffrée des effectifs de la Fédération, avec des graphiques dynamiques, afin de se prononcer sur le tarifs des cotisations 2018.

Après un débat de plus d'une heure et de nombreuses simulations financières, les montants de cotisations suivants sont proposés au vote à l'Assemblée :

Nombre de membre dans un club	Cotisation fédérale par membre	Cotisation d'assurance par membre	Cotisation d'affiliation pour le club
0-4	6,00 €	12,00 €	0,00 €
5-9	6,00 €	11,00 €	0,00 €
10-14	6,00 €	9,00 €	0,00 €
15-19	6,00 €	8,00 €	0,00 €
20-24	6,00 €	6,00 €	0,00 €
25-29	6,00 €	5,00 €	0,00 €
30-34	6,00 €	4,50 €	0,00 €
35-39	6,00 €	4,00 €	0,00 €
40-44	6,00 €	3,00 €	0,00 €
45-49	6,00 €	2,00 €	0,00 €
>50	6,00 €	sur devis	0,00 €

Ces montants permettent de rester compétitifs avec la couverture d'assurance de la MAIF, qui serait prise en dehors de la FFA, tout en permettant d'augmenter significativement le chiffre d'affaire, pour permettre de financer en partie les salaires et les charges de nos salariés.

Le président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que cette proposition occasionne un résultat prévisionnel négatif, de l'ordre de 10 000 € pour 2018, et que les économies faites principalement en 2016 permettront de compenser cette perte. Ce choix est donc proposé pour éviter une augmentation de cotisations trop importante. Cependant, ce montage n'est pas viable sur le long terme et, avec nos économies actuelles, nous disposons de deux ans pour combler ce déficit, ce sans quoi, nous ne serons plus en capacité de continuer de financer nos actions.

Pour être viable, la FFA se doit de ne pas perdre de l'argent. Cette augmentation modérée des cotisations est faite pour éviter une augmentation trop importante pour nos licenciés, mais elle ne suffit pas. Ainsi, il faudra, à l'issue de ces deux ans, avoir comblé ce déficit de 10 000 € par an.

Le président demande à l'Assemblée de voter sur cette proposition de cotisation et sur le budget prévisionnel 2018.

Avec 238 voix pour et 5 abstentions, le budget prévisionnel 2018 est adopté.


Le président proclame le résultat du vote.

Ce budget prévisionnel est consultable en annexe du présent procès-verbal.

10 Fin de séance

Le président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président remercie tous les licenciés d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 22h12.

Le président, Benoit MARIUS :

Benoit MARIUS


Le secrétaire, Charles DUVAL :



COMPTE DE RESULTAT 2017

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	Solde 2016	Prévisions 2017	2017	Delta	Tendance annuelle	Prévisions 2018
Charges diverses de gestion courante	267,65 €	2 500,00 €	20,00 €	-98,80%	30,00 €	500,00 €
Fournitures	2 414,56 €	2 000,00 €	763,51 €	-42,63%	1 147,50 €	1 300,00 €
Frais téléphoniques	168,90 €	200,00 €	162,34 €	21,50%	243,00 €	300,00 €
Frais postaux	1 405,72 €	1 285,00 €	1 582,38 €	84,67%	2 373,00 €	3 500,00 €
Déplacements, missions, réceptions	1 926,99 €	2 500,00 €	1 543,80 €	23,44%	3 086,00 €	6 000,00 €
Assurances	486,58 €	12 000,00 €	8 742,00 €	-4,17%	11 500,00 €	12 000,00 €
Locations informatiques	1 047,02 €	1 200,00 €	723,58 €	-11,25%	1 065,00 €	1 200,00 €
Rémunération des personnels	6 332,13 €	20 400,00 €	13 529,90 €	-0,52%	20 293,50 €	20 400,00 €
Charges sociales	3 130,16 €	10 000,00 €	6 718,30 €	37,97%	13 797,00 €	13 000,00 €
SOLDE	17 179,71 €	52 085,00 €	33 785,81 €	2,78%	53 535,00 €	58 200,00 €
B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	158,20 €	120,00 €	150,23 €	38,33%	166,00 €	170,00 €
Frais bancaire Paypal	756,80 €	850,00 €	853,19 €	47,18%	1 251,00 €	1 300,00 €
SOLDE	915,00 €	970,00 €	1 003,42 €	46,08%	1 417,00 €	1 470,00 €
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, publications, relations publiques	1 353,20 €	3 500,00 €	2 361,56 €	1,19%	3 541,50 €	3 500,00 €
SOLDE	1 353,20 €	3 500,00 €	2 361,56 €	1,19%	3 541,50 €	3 500,00 €
2 - DEPENSES ET INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	6 179,00 €	3 000,00 €	3 464,52 €	38,56%	4 156,80 €	4 500,00 €
Mobilier	137,66 €	400,00 €	392,28 €	17,00%	468,00 €	500,00 €
Equipement, Matériel de bureau et matériel info	1 734,85 €	1 000,00 €	1 210,94 €	81,50%	1 815,00 €	600,00 €
Achats de marchandises	404,80 €	200,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	1 300,00 €
SOLDE	8 456,31 €	4 600,00 €	5 067,74 €	40,00%	6 439,80 €	6 900,00 €
3 - DEPENSES DIVERSES						
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	100,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	100,00 €
SOLDE	0,00 €	100,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	100,00 €
TOTAL	27 904,22 €	61 255,00 €	42 218,53 €	6,00%	64 933,30 €	70 170,00 €

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
A - RESSOURCES FEDERALES	Solde 2016	Prévisions 2017	2017	Delta	Tendance annuelle	Prévisions 2018
Cotisations	35 328,45 €	40 000,00 €	39 987,68 €	10,00%	44 000,00 €	52 000,00 €
SOLDE	35 328,45 €	40 000,00 €	39 987,68 €	10,00%	44 000,00 €	52 000,00 €
B - VENTES						
Ventes de produits	511,52 €	350,00 €	275,08 €	17,86%	412,50 €	1 300,00 €
SOLDE	511,52 €	350,00 €	275,08 €	17,86%	412,50 €	1 300,00 €
C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	128,50 €	75,00 €	0,00 €	86,67%	140,00 €	75,00 €
SOLDE	128,50 €	75,00 €	0,00 €	86,67%	140,00 €	75,00 €
D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Produits divers de gestion courante	27,29 €	350,00 €	5,00 €	-98,57%	5,00 €	200,00 €
SOLDE	127,29 €	350,00 €	5,00 €	-98,57%	5,00 €	200,00 €
5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
A - LOCAL						
Subventions Municipales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Subventions d'exploitation	6 945,45 €	21 112,80 €	13 354,95 €	-5,12%	20 032,43 €	3 750,00 €
B - TERRITORIALES						
Subvention District	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
C - DEPARTEMENTALES						
Subventions Départementales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
D - REGION						
Subvention Region	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
E - ETAT						
Subvention Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
F - EUROPE						
Subvention Europe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
SOLDE	6 945,45 €	21 112,80 €	13 354,95 €	-5,12%	20 032,43 €	3 750,00 €
6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Prestations en nature	105 175,79 €	104 500,00 €	87 192,83 €	0,99%	105 537,00 €	105 000,00 €
Emploi des prestations en nature	105 175,79 €	104 500,00 €	87 192,83 €	0,99%	105 537,00 €	105 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL	43 041,21 €	61 887,80 €	53 622,71 €	4,37%	64 589,93 €	57 325,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : 15 136,99 € 632,80 € 11 404,18 € -154,26% -343,38 € -12 845,00 €						
REPORT N-1 7 506,98 € 22 643,97 € 22 643,97 € 0,00% 22 643,97 € 22 300,60 €						
SOLDE 22 643,97 € 23 276,77 € 34 048,15 € -4,19% 22 300,60 € 9 455,60 €						

BILAN SIMPLIFIE 2017

ACTIF			
	N-1 (2016)	2017	Evolution
1 ACTIF IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles	22 297,35 €	38 848,38 €	74,23%
Immobilisations corporelles	4 691,87 €	2 366,73 €	-49,56%
Immobilisations financières	915,00 €	1 003,42 €	9,66%
Solde	27 904,22 €	42 218,53 €	51,30%
2 ACTIF CIRCULANTS			
Liquidités	22643,97	34 048,15 €	50,36%
Créances et stocks	0,00 €	0,00 €	0,00%
Solde	22 643,97 €	34 048,15 €	50,36%
TOTAL ACTIFS	50 548,19 €	76 266,68 €	50,88%

PASSIF			
	N-1 (2016)	2017	Evolution
3 FONDS PROPRES			
Fonds associatifs	43502,74	62 911,73€	44,62%
Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des fonds propres	43 502,74 €	62 911,73 €	44,62%
4 FONDS DEDIES			
Sur subvention de fonctionnement	7045,45	13 354,95€	89,55%
Sur autre ressource	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des fonds dédiés	7 045,45 €	13 354,95 €	89,55%
TOTAL PASSIFS	50 548,19 €	76 266,68 €	50,88%